

ACRYFIL UHS série AD

*



2004/42/IIB
c(540)500

ACRYFIL UHS AD est un apprêt garnissant bi composant, à faible teneur en COV, conforme à la directive 2004/42/CE, pour le secteur CAR – REFINISH.

Ses caractéristiques le rendent approprié à la mise en peinture de :

- supports avec vieilles peintures ou peintures d'origine après ponçage au papier de verre
- tôle nue poncée au papier de verre
- tôle galvanisée et aluminium, poncés au papier de verre et recouverts d'un primaire EPOXY ou PENTAFILLER

Le produit a un bon pouvoir garnissant, un excellent pouvoir de couverture et de ponçage.

Couleurs disponibles: blanc (ACRYFIL UHS BLANC AD 82)

gris (ACRYFIL UHS GRIS AD 357)

gris foncé (ACRYFIL UHS RAL 7021 AD 386)

Il est possible de mélanger différentes couleurs dans toutes les proportions afin d'obtenir des tons intermédiaires.

prétraitement du support



décapage ;
dégraissage avec ANTISIL X 29R ou HYDROCLEAN X41

emploi

rapport du mélange

5 : 1 en volume – 13% en poids



ACRYDUR POUR APPRETS ST QA 2044

délai d'utilisation

2 – 3 Heures

diluants

ACRYTHINNER X 16

application



dilution

15 – 20 %



viscosité d'application

25 – 30 seconds DIN4



buse

1,8 mm



pression d'application

2 – 3 bar



nombre de couches

2 – 3



debullage entre les couches

jusqu'au matage du film



Épaisseur du film

120 – 180 micron secs

séchage

à l'air à 25°C



après 8 – 10 heures

au four



debullage

20 minutes

séchage

30 minutes à 60°C de la pièce

aux rayons infrarouges



debullage

20 minutes



séchage

ondes courtes 5 min à 40 °C puis
8 min à 70 °C

ponçage



poncer avec du papier abrasif P360 – P500



ponçage manuel humide P600 – P800

* LÉGENDE PICTOGRAMMES

2004/42 Référence à la Directive CE

IIBc Pièce jointe, Tableau et Sous-catégorie du produit

(540) Valeur limite de COV concernant la sous-catégorie du produit

500 Contenu maximum de COV du produit prêt à l'usage

18.327

Les indications reportées dans la présente fiche technique sont basées sur les connaissances technoscientifiques actuelles et par conséquent il est du devoir et de la responsabilité du client de vérifier que nos produits sont appropriés à l'usage qu'il veut en faire.